

*Stockade*

IMPRIMERIE PAUL DUPONT

---

# COMpte RENDU

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS

DU 21 MAI 1866

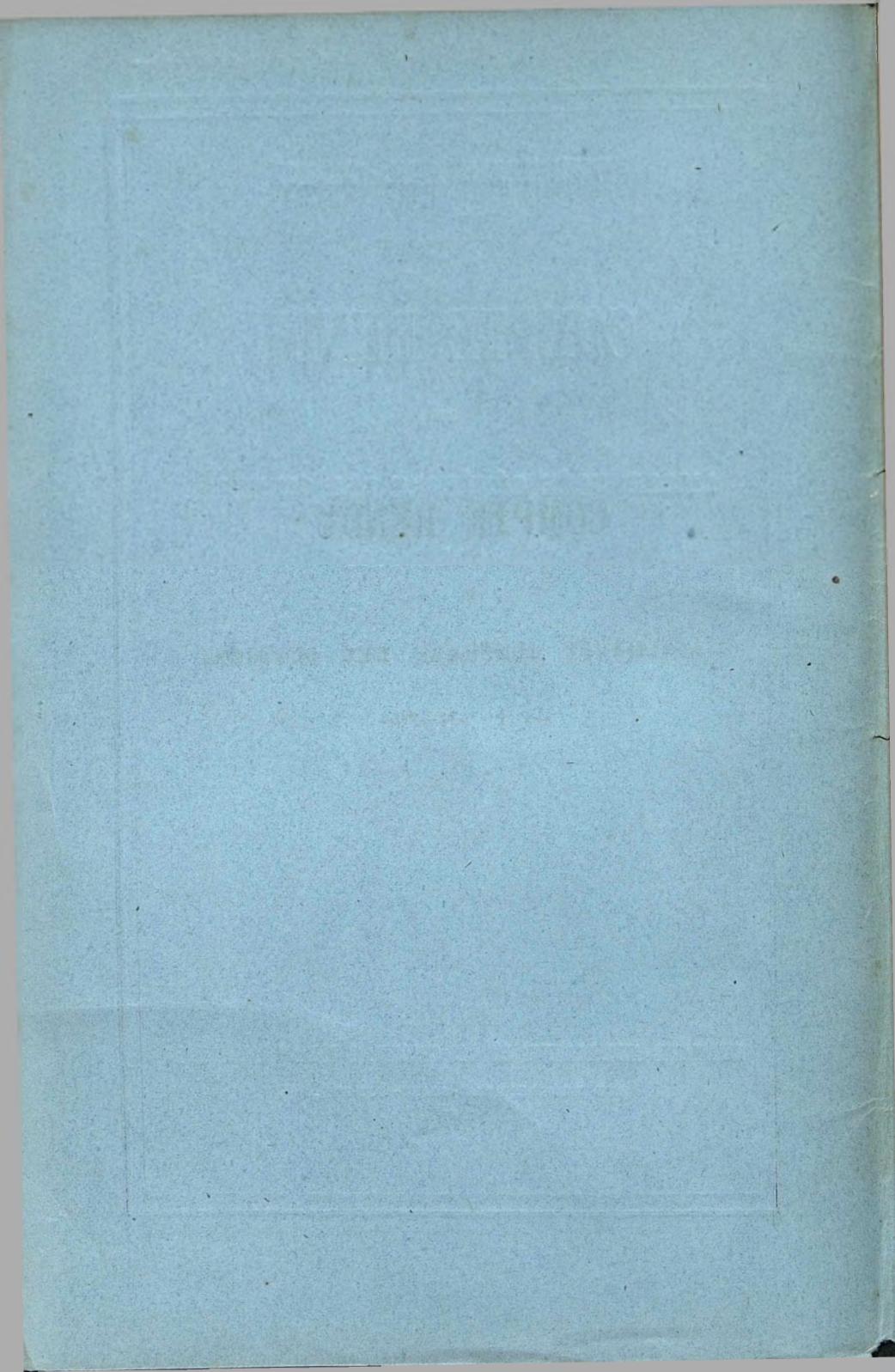


PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT  
RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

1866

Z  
5



# **COMPTE RENDU**

DE

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS**

**DU 21 Mai 1866.**

RECEIVED BY STANFORD LIBRARIES

*Imprimerie Dupont*

IMPRIMERIE PAUL DUPONT.

---

# COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS

DU 21 MAI 1866.

PZ 2795



PARIS

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
DE PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT,  
RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

1866

BPZ 2795

C

IMPRIMERIE PAUL DUPONT.

---

**C O M P T E R E N D U**

DE

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS**

du 21 mai 1866.

---

L'Assemblée annuelle des ouvriers et employés de l'Imprimerie Paul DUPONT a eu lieu, le lundi de la Pentecôte, 21 mai 1866. Comme les années précédentes, la séance a été tenue dans l'ancienne verrerie impériale, l'une des dépendances de la succursale de Clichy.

L'immense salle présente, bien avant l'ouverture de la séance, un spectacle curieux et animé. Au milieu le bureau, placé sur une vaste estrade ; aux deux extrémités deux autres estrades destinées aux Orphéonistes et à la Fanfare d'Issy, qui apportent leur concours à la fête ; à droite et à gauche du bureau sont placés les ouvrier qui vont recevoir des médailles et des livrets, et les élèves de l'École et de l'Orphéon auxquels des prix vont être décernés ; sur les murs, des faisceaux de

drapeaux, des trophées emblématiques, les noms des hommes éminents qui ont illustré l'Imprimerie ; ici une presse, là des livres, ailleurs des tableaux, présentant aux regards les chefs-d'œuvre typographiques qui ont valu à M. Paul DUPONT tant de distinctions honorifiques ; partout l'image de l'activité intelligente et du travail.

A une heure la foule des ouvriers et de leurs familles envahit les places indiquées par MM. les Commissaires. Au pied de l'estrade, un compartiment réservé pour les invités est occupé par un grand nombre de dames dont les fraîches toilettes tranchent heureusement sur la sévérité du costume des hommes. L'affluence est considérable, et, malgré les efforts des Commissaires, beaucoup de personnes ne parviennent pas à se placer, et se répandent dans les jardins et le square de l'établissement, où leur arrivent, comme un écho avidement écouté, des fragments de discours et de chants, les applaudissements et les bouffées d'harmonie qui s'échappent de l'intérieur.

A deux heures, M. Paul DUPONT monte au bureau ; à sa droite siégent les délégués de MM. les Actionnaires ; à sa gauche les différents chefs de service des deux établissements ; autour de lui plusieurs de ses collègues au Corps Légitif, parmi lesquels on remarque MM. le comte de Las Cases, Deltheil, Belmontet, Millon, le marquis de Sainte-Hermine, etc. ; M. le curé et M. le vicaire de Clichy, et un grand nombre de notabilités du clergé, de la presse, de la politique, de l'administration et du commerce.

Après une ouverture brillamment exécutée par la Fanfare, M. Paul DUPONT déclare la séance ouverte, et donne lecture du Rapport suivant :

« MES AMIS,

« Je viens, comme d'habitude, vous faire connaître la marche de nos affaires et leurs résultats pendant l'année 1865.

### TRAVAUX DE L'ANNÉE.

« Les travaux exécutés par nos deux imprimeries de Paris et de Clichy se sont élevés à.....	2,186,440 f. 51
« Ceux de la lithographie à.....	268,597 03
« Total des opérations.....	<hr/> 2,455,037 59
« En 1864, nous n'étions arrivés qu'à.....	2,331,312 42
« Augmentation pour 1865.....	123,725 17

« Comme vous le voyez, le chiffre de nos affaires s'accroît chaque année. Malheureusement les bénéfices ne suivent pas la même progression; nous subissons la loi commune à toutes les industries, et la concurrence nous obligeant à réduire successivement nos prix, il nous faut, pour retrouver les résultats des années précédentes, étendre constamment le cercle de nos opérations et accroître notre outillage.

« PAPIERS. — Nous avons employé, en 1865, 87,538 rames

de papier, qui forment un total de 43,789,000 feuilles, soit 3,396,000 feuilles de plus que l'année précédente, et ce, indépendamment des rames imprimées pour les clients qui fournissent leur papier.

« Notre établissement de Clichy a pris, depuis l'année dernière, de nouveaux développements.

« **MACHINES.** — La salle des machines compte 10 mécaniques de plus, en sorte que le nombre total s'élève aujourd'hui à 25, imprimant en moyenne 300 rames de papier par jour.

« **COMPOSITION.** — Les ateliers de composition sont toujours en pleine activité. Celui des hommes compte plusieurs ouvriers d'élite, qui sont chargés des travaux difficiles.

« Celui des femmes continue à nous donner pleine satisfaction. Il compte en ce moment 60 compositrices travaillant avec une intelligence qui témoigne d'une véritable aptitude. Il faut donc plus que jamais nous féliciter de leur avoir ouvert une carrière nouvelle, dans laquelle elles trouvent des moyens d'existence plus faciles et plus fructueux.

« **ANCIENNE VERRERIE.** — Le magnifique bâtiment dans lequel nous sommes réunis aujourd'hui va être consacré en totalité au dépôt des livres et des papiers. Il sera relié, par une galerie en voie d'exécution, à la salle des machines, ce qui nous permettra de donner plus d'extension à la reliure, dont les travaux se sont beaucoup accrus. Avant peu, si le Ciel continue à bénir nos efforts, nous pourrons montrer avec orgueil l'imprimerie de Clichy comme étant sans rivale.

« **MAGASIN GÉNÉRAL DU MATÉRIEL.** — C'est grâce à ce magnifique ensemble de constructions qu'il nous a été possible de

créer tout récemment une salle destinée, sous le titre de *Magasin général*, à devenir le dépôt de tous nos caractères. Lorsque notre immense matériel était réuni à Paris, les planches se trouvaient, faute d'espace, entassées les unes sur les autres, et les recherches y étaient si difficiles que souvent, pour un travail pressé, on avait plus vite fait de commander de nouveaux caractères que de rechercher les anciens. Cette situation, pleine de dangers et qui se traduisait par un excédant de dépense, n'existe plus aujourd'hui : les lettres de toutes sortes étant classées par espèces et dimensions dans des casses différentes, comme les livres d'une bibliothèque, se présentent sous la main à l'instant même où le besoin les fait réclamer ; l'économie que ce magasin général nous permettra d'apporter dans nos dépenses annuelles sera considérable.

« DIRECTION.— L'imprimerie, à ses débuts, avait dû être placée sous une direction spéciale chargée de veiller à tous les détails d'installation ; maintenant que l'organisation est complétée, la direction est devenue inutile, et Clichy a pu être rattaché à l'établissement de Paris. Cette centralisation, qui réunit les travaux sous la main d'un protége unique, nous a permis d'imprimer plus d'ensemble et de rapidité aux ordres donnés et à leur exécution.  
— C'est à Paris que se trouve le siège de l'administration générale ; c'est là qu'on apporte les commandes et les réclamations, et il était utile qu'on pût y trouver, à l'instant même, réponse à tout. Peu importe, en effet, au client que l'ouvrage ait été fait dans l'une ou l'autre des imprimeries ; l'essentiel, pour lui, c'est qu'il ait marché plus rapidement, et ce résultat nous l'avons obtenu complètement. Ainsi un mémoire de 200 pages, par exemple, arrive le matin et doit être terminé le soir. Un seul atelier n'aurait pas pu remplir cette tâche, qui, divisée, est devenue facile : une partie de la copie est transmise à Clichy ; l'autre est confiée aux ouvriers de Paris, et le travail se trouve achevé dans les délais fixés.

« VOIES DE COMMUNICATION. — Nos rapports avec Clichy sont établis au moyen de huit chevaux et quatre voitures, dont les départs sont échelonnés, en quelque sorte, d'heure en heure ; elles servent, en outre, au transport des imprimés dans Paris.

« Afin de faciliter encore nos relations entre les deux établissements, nous avons réclamé la pose d'un fil télégraphique correspondant avec l'imprimerie de Clichy. La demande officielle est faite, et j'ai l'espoir qu'elle sera accueillie.

« BÉNÉFICES. — Les bénéfices nets, après le prélèvement des intérêts des actionnaires, se sont élevés à 82,299 fr. 70.

« Ce qui donne, pour votre participation, à raison de 10 p. 0/0..... 8,229 fr. 97 c

« Le Conseil de surveillance a bien voulu, comme les années précédentes, ajouter à cette somme une allocation de..... 770 03

« TOTAL de votre part dans les bénéfices de l'année..... 9,000 »

« Dont il faut déduire :

« 1<sup>e</sup> Pour jetons à 172 ouvriers nouveaux, à 5 francs..... 860 »

« 2<sup>e</sup> Pour des parts du bénéfice de 1865, payées par anticipation à des ouvriers qui ont quitté la maison dans le 2<sup>e</sup> semestre (art. 5 du règlement).... 476 »

« 3<sup>e</sup> Pour 4 participants omis à la répartition de l'année précédente..... 112 »

« 4<sup>e</sup> Indemnités à des veuves d'ouvriers décédés dans l'année..... 225 »

« 5<sup>e</sup> Prélèvement en faveur de la Société de secours mutuels..... 539 »

« Reste à répartir.... 6,798 »  
entre 309 participants, savoir :

« Anciens .....	231	309
« Nouveaux.....	78	

« Soit 22 francs par livret.

« JETONS. — 172 ouvriers nouveaux sont entrés dans les deux établissements de Paris et de Clichy et vont recevoir, suivant l'usage, la médaille d'argent qui représente leur titre d'affiliation à notre société.

« COMPTE DE PARTICIPATION. — Les fonds provenant de vos bénéfices annuels et répartis sur tous les livrets s'élevaient, au 31 décembre 1864, à ..... 48,090 fr. 91 c.

« Il faut y ajouter :

« Les intérêts de l'année

1865, 6 p 0/0.....	2,772	40	12,051	54
« Les bénéfices de 1865.	6,798	»		
« Les fonds appartenant aux enfants Chauvin, et provenant de la souscription faite en leur faveur dans nos ateliers.....	2,319	14	2,319	14
« La part de 4 participants omis en 1864.....	112	»		
« Le livret de M. Manéglier.	50	»	60,142	45
« Total .....				

« En déduisant de cette somme :

« 1<sup>o</sup> Le remboursement de livrets aux ouvriers qui ont cessé, en 1865, de faire partie de nos établissements. 4,316 fr. 60 c.

« 2 <sup>o</sup> Le prélèvement de 1 p. 0/0 en faveur de la Société de secours mutuel.....	463	05	4,779	65
--	-----	----	-------	----

« Il reste en caisse, au 31 décembre 1865..

55,362 fr. 80

BIBLIOTHEQUE  
DE LA VILLE  
DE PERIGUEUX

« Cette somme, répartie sur tous les livrets qui sont dans vos mains, forme une réserve à laquelle, dans un esprit de sage prévoyance, vous vous êtes imposé de ne toucher que dans des cas extrêmes et pour satisfaire à des besoins urgents.

« Les prêts sur ce fonds commun vous sont toujours fait sans intérêts. Pendant le cours de cette année, ils se sont élevés à..... 2,900 »

« Il a été successivement remboursé..... 1,827 50

« Ce qui réduit le chiffre des avances au 31 décembre à..... 1,072 50

« SERVICE MÉDICAL.— Les médecins de la maison, MM. de Cus-tine et Villette, ont, comme par le passé, donné leurs soins au personnel des établissements de Paris et de Clichy. Ils ont eu, cette année, une tâche plus pénible pendant la terrible épidémie qui a frappé Paris et qui, heureusement, n'a fait qu'un très-petit nombre de victimes parmi nous. Le dévouement de nos honora-bles médecins a été au delà de tout éloge.

Ils ont eu à soigner cent quarante et un malades, auxquels les médicaments ont été fournis gratuitement.

« DÉCÈS. — Notre personnel a été, depuis l'an dernier, bien cruellement éprouvé, et la mort a fait dans ses rangs des vides nombreux et regrettables.

« Nous avons eu la douleur de perdre vingt de nos camarades : MM. Digard, Gambin et Bailly, correcteurs ; Casalini, Cugnet, Devos, Boyer et Gerrebos, compositeurs ; M<sup>les</sup> Litz et Delamarre, compositrices ; MM. Biziaux, conducteur ; Chevalier et Piérard, imprimeurs ; Laviron et Passot, margeurs ; Lenain, Serniclaës et Rémy, employés au magasin ; Lavaud, trempeur, et M<sup>me</sup> Catois, brocheuse.

« SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS.— Notre Société de secours mu-

tuels a payé, en 1865, 3,923 journées de maladie, soldé les honoraires des médecins et payé tous les mémoires des pharmaciens.

« Sa situation financière se résume ainsi :

« Nous avions au 31 décembre 1864.....	6,760	96
« Recettes de 1865.....	21,327	65
	<hr/>	
« TOTAL.....	28,088	61
« A déduire les dépenses effectuées pendant l'année 1865.....	18,048	55
	<hr/>	
« Il reste en caisse, au 31 décembre, un excédant de .....	10,040	06
	<hr/>	

« Ces résultats sont très-satisfaisants, puisque malgré les charges extraordinaires qui ont pesé cette année sur la société, l'encaisse s'est accru de 3,279 fr. 10c.

« CAISSE DES RETRAITES. — Votre fonds de retraites s'est augmenté, en 1865, d'un versement opéré en votre nom, et d'une subvention de l'État.

« Voici comment se résume, au 31 décembre dernier, la situation de ce compte :

« Versements antérieurs.....	6,213	18
« Versements de 1865.....	2,402	»
« Allocation de l'État.....	1,122	»
« Intérêts de 1865.....	375	10
	<hr/>	
« TOTAL.....	10,112	28

« Ce capital va s'accroître :

« 1 <sup>o</sup> D'une nouvelle subvention qui a été accordée à notre Société.....	1,415	»
« 2 <sup>o</sup> D'un prélèvement que vous avez autorisé sur l'excédant de 1865... ..	3,000	»
	<hr/>	
« Total du fonds de retraites .....	14,527	28
	<hr/>	

C'est en 1870 seulement, aux termes des statuts, que le service des pensions pourra commencer ; mais vous savez que le Conseil d'administration n'a jamais hésité à faire accorder des secours viagers à ceux de nos camarades qui, à la suite de maladies ou d'infirmités, se trouvaient hors d'état de travailler.

« MAISONS D'HABITATION. — Nos deux maisons continuent à être occupées et les logements y sont toujours retenus d'avance. Il est regrettable qu'elles ne puissent pas contenir un plus grand nombre de ménages, car les logements ouvriers manquent généralement dans les environs de Paris. J'ai fait appel dans les journaux aux capitalistes qui, soit par dévouement, soit par spéculation, voudraient construire des maisons ouvrières. Nul n'a encore répondu, et j'ai dû recourir à la Société immobilière et au Crédit foncier avec lesquels je négocie en ce moment, pour la construction d'un village tout entier qui se composerait de petites maisons avec jardins.

« POMPIERS. — Vous savez que, dans un intérêt de sécurité pour notre Établissement, nous avons organisé une compagnie de pompiers, prise dans notre personnel même, et qui s'exerce chaque semaine aux manœuvres. Nous n'avons pas eu besoin encore, Dieu merci ! de ses services pour notre compte, mais ils ont été fort utiles à nos voisins dans les derniers incendies de Clichy et des communes environnantes.

« Au mois de juin 1865, un feu très-violent s'est déclaré dans un des bâtiments de l'usine de produits chimiques qui est contiguë à notre imprimerie. Les pompiers, mes fils en tête, y sont accourus des premiers, et, grâce à leurs efforts, le feu a été circonscrit dans le premier bâtiment et tous les autres ont pu être préservés.

« Le mois dernier, la commune de Gennevilliers, située à deux kilomètres, était le théâtre d'un incendie considérable. Il a éclaté au milieu de la nuit, dans une importante fabrique de bougies :

8,000 kilogr. d'huile y etaient accumulés dans des cuves et des tonneaux et devaient servir d'aliment aux flammes. Au bruit de la générale et du tocsin, nos braves pompiers se sont élancés au pas gymnastique dans la direction que leur indiquaient les lueurs de l'incendie, et ont été d'un puissant secours pour arrêter les ravages du feu, d'autant plus dangereux qu'il était alimenté par l'huile, la stéarine et des graisses en combustion. A cinq heures du matin ils occupaient encore le lieu du sinistre. Les autorités et la presse ont rendu hommage à leurs énergiques efforts, et les Compagnies d'assurances, reconnaissantes des services qu'ils avaient rendus, leur ont fait remettre des médailles d'argent, qui seront conservées comme des titres d'honneur pour notre compagnie.

« APPROVISIONNEMENTS. — Nous avons étendu cette année les achats en gros. Ils ont porté principalement sur le vin, les pommes de terre et les légumes secs.

« A l'égard des ouvriers qui n'ont pas de ménage, nous avons exigé d'un traiteur, placé en face de l'Établissement, des prix très-réduits, savoir : 75 c. pour un déjeuner composé de deux plats et d'un dessert, et 1 fr. 10 c. pour un dîner ayant trois plats, un potage et un dessert.

« BIBLIOTHÈQUE.—Nous ne nous sommes pas uniquement préoccupé des choses matérielles de la vie, nous avons encore, dans l'ordre moral, voulu satisfaire aux besoins de l'intelligence en organisant une bibliothèque publique. Elle compte déjà près de 400 volumes, que nous devons à la générosité de plusieurs éditeurs de Paris, clients de l'imprimerie. Je saisis avec empressement cette occasion de remercier ces généreux donateurs d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'appel que leur ont adressé vos délégués. Grâce à leurs dons, non-seulement nos ouvriers, mais les habitants de Clichy et de Levallois pourront venir chercher dans notre bibliothèque, qui va être incessamment ouverte, les livres

dont ils auront besoin pour s'instruire ou se distraire pendant les jours de repos.

« ÉCOLE. — L'école, dirigée avec beaucoup de zèle par mademoiselle Alviset, continue à être fréquentée par les jeunes filles. Comme les années précédentes, nous distribuerons tout à l'heure des prix aux élèves qui se sont plus particulièrement distinguées par leur zèle, leur travail et leur conduite.

« ORPHÉON. — Cette utile institution se développe et se perfectionne chaque année, comme vous pouvez le remarquer, sous la direction si intelligente et si dévouée de M. François.

« INSTRUCTION RELIGIEUSE. — M. Maréchal, notre vénérable vicaire de Clichy, a continué, comme les années précédentes, à donner tous les jeudis ses instructions religieuses, qui sont pour notre Établissement un véritable bienfait et comme le couronnement de nos institutions ouvrières. Le sentiment du bien qu'il fait suffit sans doute pour le payer de la pénible tâche qu'il s'est imposée et qu'il remplit avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, mais il y aurait ingratITUDE de notre part à ne pas proclamer ici, dût sob humilité en souffrir, combien nous lui sommes tous reconnaissants.

---

## CONCLUSION

« J'ai l'habitude, mes amis, de profiter de notre réunion pour conférer avec vous sur les faits importants, politiques ou autres,

qui se sont produits pendant l'année écoulée. Dans notre dernière réunion, nous nous sommes entretenus de la nouvelle loi sur les coalitions, et je vous disais qu'elle constituait une véritable conquête pour la classe ouvrière, et pourrait produire un grand bien, ou beaucoup de mal, suivant la façon dont on en userait : un grand bien, si elle était sagement comprise et ne servait qu'à discuter librement le prix des salaires ; un grand mal si on en usait sans préparation et avec abus en abandonnant l'atelier : car elle porterait alors la guerre et le désordre dans les industries, et amènerait inévitablement le désastre et la ruine des deux parties.

« Hâtons-nous de reconnaître que, sauf des exceptions peu nombreuses, les coalitions ont été paisibles et n'ont amené aucun désordre sérieux. Les unes, celles qui avaient pour but une réduction légitime des heures de travail, ont presque toutes réussi, et les concessions ont été immédiates ; les autres, beaucoup moins justes, n'ont point abouti et n'ont amené qu'un surcroit de gêne et de malaise pour l'ouvrier. Le plus souvent le débat a été conscientieux et paisible ; les ateliers, tout en discutant, sont restés ouverts et n'ont pas chômé un seul jour. Il n'y a eu ni colère, ni rancune, ni souffrance pour personne.

« Une lacune, toutefois, se faisait sentir dans cette loi si délicate et si brûlante des coalitions : l'interdiction de s'entendre, et elle vient d'être comblée par l'initiative personnelle de l'Empereur.

« Les ouvriers, j'en suis convaincu, useront avec la même sagesse de cette nouvelle faveur qui constitue pour eux une véritable émancipation et complète leur liberté absolue d'action ; elle sera, si elle est bien comprise, le remède le plus efficace pour arriver à l'abolition complète des grèves. Qui dit réunion, dit conciliation et désir de s'entendre ; il faut donc que les réunions soient calmes, essentiellement d'affaires : qu'on ne se laisse pas entraîner à écouter des avocats bavards ou taquins, aimant la lutte, et toujours

prêts à faire d'une question d'affaires une question de salaire et de coterie. Pressé par le besoin naturel d'améliorer sa situation, l'ouvrier peut être conduit momentanément à des prétentions mal fondées ; mais son erreur, tant la vérité a une puissance irrésistible, ne résistera pas aux raisons bonnes et sérieuses qui lui seront données. Il comprendra, alors, quelles que soient les nécessités de sa position, qu'il est parfois matériellement impossible de faire droit à des demandes peut-être très-justes au fond ; que les salaires sont dominés par la grande question de la concurrence et du taux de la production ; que pour produire il faut écouler et vendre, et que pour vendre, il ne faut pas que les prix de revient soient plus élevés que ceux des établissements rivaux ; qu'il est impossible dès lors à un patron, telle bonne volonté qu'il ait, de régler les conditions du marché. Il comprendra enfin, car tout se lie en industrie, que son propre salaire est lui-même en jeu dans cette question, et que pour payer ce salaire, il faut écouler, ce qui ne serait plus possible le jour où les prix de revient seraient trop élevés. Saluons donc avec reconnaissance le droit de réunion.

« J'ai encore à signaler à votre attention un projet de loi très-important, qui vient d'être présenté par le Gouvernement au Corps Législatif, et qui va être discuté dans quelques jours. Je veux parler de la loi sur les *sociétés coopératives*.

« Sans partager les grandes espérances que de bons esprits fondent sur elle, il faut reconnaître qu'elle est un nouvel hommage rendu au principe de l'association , cette grande force des temps modernes, qui porte avec elle une puissance, une fécondité dont il est impossible de définir les limites.

« Il y a une idée qui envahit et passionne chaque individu ; c'est le désir bien naturel de s'élever à une situation indépendante et de prendre une meilleure place.

Dans les campagnes, ce tourment se traduit, pour le cultivateur, par l'ambition d'acheter une parcelle de terre qui lui per-

mettre de nourrir sa famille. Dans les villes, l'ouvrier est poussé par l'instinct de l'affranchissement : il éprouve le besoin d'échapper à la situation précaire de salarié, en devenant par son travail producteur, entrepreneur, patron, capitaliste ; ambition noble, légitime et facile à réaliser le jour où il aura un petit capital à sa disposition : c'est donc à former ce capital que tendent ses aspirations, et gouvernement, industriels et patrons de toutes sortes doivent le seconder dans cette voie.

« Deux routes sont ouvertes à l'ouvrier pour marcher vers le but. L'une, bien connue, déjà suivie, c'est la voie des épargnes individuelles qui permettent chaque jour à quelques-uns d'entreprendre pour leur compte un commerce, une industrie quelconque.

« L'autre est celle des épargnes collectives, c'est-à-dire l'épargne individuelle s'unissant à d'autres épargnes analogues, afin de constituer un capital commun , et d'agir de concert dans le cercle de telle ou telle fabrication. On s'entend, on s'unit, on s'associe en vue de se fortifier, de s'étendre et d'arriver plus sûrement à l'indépendance enviée. De même qu'en fait de voyages il fallait le chemin de fer pour ouvrir carrière aux foules, de même en fait d'industrie il faut l'association pour ouvrir au grand nombre l'accès du capital et de l'indépendance.

« Dans ce système, il y a encore des ouvriers sans doute, mais des ouvriers qui sont déjà, grâce à leur accord, devenus capitalistes, et dont la préoccupation même doit se tourner, pour le développement de leur bien-être, plutôt vers le produit de leur capital, que vers le prix de leur travail proprement dit.

« La société *coopérative*, qui tend à substituer l'association au régime du salaire, la république à la monarchie, embrasse trois ordres principaux d'opérations :

« 1<sup>o</sup> La société de *crédit*, destinée à faire des prêts aux associés ;

« 2<sup>o</sup> La société de *production*, ayant pour but d'établir des ateliers de travail en commun , peut également être appliquée

soit à la construction de logements d'ouvriers, soit à vendre dans des magasins communs la production de travailleurs isolés.

« 3<sup>e</sup> La société de *consommation*, consistant à acheter, pour les vendre aux associés ou à des tiers, les choses nécessaires aux besoins de la vie, ou aux travaux de leur industrie.

« Je vais, pour vous les faire mieux connaître, entrer dans quelques détails particuliers sur chacune d'elles.

« *Société de crédit mutuel*. — La société de crédit mutuel est destinée à procurer à des groupes d'ouvriers qui se sont réunis à cet effet les capitaux dont ils ont besoin pour commencer quelque entreprise. Il n'y avait autrefois d'affaires possibles que pour ceux qui disposaient de grands capitaux ; aujourd'hui, grâce au crédit mutuel formé par l'association, on arrive à réaliser un gros chiffre avec des francs ou des centimes multipliés.

« Ce concours d'argent, librement offert au travail, établit entre ces deux grands agents de production une sorte de traité d'alliance qui offre un spectacle digne d'intérêt. Les épargnes amassées par tous, jour par jour, sou par sou, versées dans une caisse commune, administrée par les sociétaires eux-mêmes, tendent ainsi à multiplier la création de sociétés nouvelles et justifient complètement leur titre de *crédit mutuel*.

« Ce sont de nouvelles caisses d'épargne élevées en face de la caisse d'épargne administrée par l'État, avec cette différence que les sommes n'y sommeillent pas, mais qu'elles s'accumulent dans les caisses sociales à *titre d'actions*. Au lieu de produire un *intérêt*, elles produisent un *dividende*.

« L'ouvrier ne confie pas à d'autres ses économies, il les fait fructifier pour son propre compte. Il se commandite lui-même en fournissant de sa main gauche les fonds nécessaires au travail exécuté par sa main droite. Résultat heureux en cela qu'il exerce l'ouvrier à la prévoyance et à la sagesse, et qu'au lieu

de laisser maudire le capital et le capitaliste, il apprend à le bénir comme un instrument d'affranchissement et de prospérité.

« N'avons-nous pas vu, dans un autre ordre d'idées, toutes les classes de la société participer à ces emprunts publics pour lesquels le gouvernement avait eu l'heureuse pensée de s'adresser à tous.

« La première association de crédit a été fondée, vers 1844, en Angleterre, sous le nom de *Société des ouvriers équitables de Rochdale*, par 40 pauvres tisserands qui avaient versé 20 centimes par semaine. 19 ans plus tard, le nombre des sociétés était de 800, comprenant 200 mille membres et possédant un capital de 25 millions de francs.

« En Allemagne, une société coopérative, appelée *Banque du peuple*, possède, assure-t-on, un capital de 200 millions.

« Un des grands obstacles qu'elles renconteront peut-être pour s'établir en France, c'est que tous les membres sont solidiairement responsables des avances faites à l'un d'eux, et que cette charge de solidarité est effrayante, dans les grandes villes surtout, où personne ne se connaît.

« *Société de production.* — Une fois le capital réuni par l'institution du *crédit mutuel*, il deviendra facile de réaliser la société de *production*; elle s'occupe, comme son titre l'indique, d'établir des ateliers de travail, soit isolés, soit en commun, et d'en vendre les produits collectivement ou individuellement, ce qui transforme ainsi les ouvriers salariés en ouvriers associés, ou plutôt indépendants.

« Les partisans les plus dévoués de cette société prétendent qu'elle est la suprême expression de la coopération et renferme en elle la solution complète du problème du travail, c'est-à-dire : fondation d'ateliers avec des capitaux réalisés par cotisation et non empruntés; — répartition plus équitable entre le capital et le travail; — réserves réunies et confiées à une banque spéciale

d'escompte au profit des sociétés groupées; — bénéfices réservés entre les associés, après prélèvement des sommes nécessaires pour la fondation des institutions de secours et de prévoyance.

« D'autres au contraire, considèrent l'établissement des sociétés de *production* comme un malheur, parce qu'elles absorbent l'individualité de tous les associés ; — parce qu'elles favorisent l'ambition, toujours funeste, qui pousse tant d'ouvriers à travailler pour leur compte, alors qu'ils ont des ressources et des économies insuffisantes ; — parce qu'au lieu d'une direction unique et indispensable, elles donnent à tous les coopérants une indépendance pleine de dangers et qui doit leur créer de cruelles déceptions ; — parce qu'elles sont la proscription du salaire, et que l'ouvrier, ayant besoin de son salaire pour vivre, ne peut attendre les résultats, plus ou moins heureux, d'une entreprise industrielle. Ils disent que la plupart des sociétés de ce genre formées depuis 1848 ont succombé ; que les autres n'ont eu que des résultats insignifiants, et ne peuvent, en tout cas, être appliquées qu'à des commerces de très-faible importance, à de petites entreprises ; qu'elles constituent, en un mot, le morcellement de l'industrie, résultat également fatal aux ouvriers et au pays.

« Comment, ajoutent-ils, l'ouvrier acquerra-t-il un outillage coûteux ? Comment, s'il est seul, pourra-t-il faire passer la matière première d'un genre de travail à un autre ? Comment fabriquera-t-il économiquement, dans un temps où le bon marché, c'est-à-dire la vente possible, est obtenu surtout par la division du travail et l'emploi des machines ? Sauf de rares exceptions, et s'il ne s'agit que d'un travail artistique, il s'exténuera de fatigues, travaillera plus que chez son patron, et n'aura, pour rémunération, qu'un bénéfice incertain, souvent inférieur à son salaire.

« Ce mode d'association est encore si peu connu, qu'il m'a semblé utile, pour votre instruction, de n'omettre aucune des critiques auxquelles il a donné lieu. Quelques-unes me semblent cependant contestables ; ainsi, il n'est pas absolument exact de

dire que la société de *production* doit forcément amener la suppression du salaire, elle peut seulement le compromettre. Alors même, en effet, que tout le travail aurait été exécuté par des associés coopérateurs, le salaire n'en existerait pas moins, car la société, devant être considérée comme un tiers qui remplace le patron, serait obligée de donner à chaque membre, avant partage, un salaire débattu et proportionnel au travail de chacun d'eux.

« Les sociétés de *production* peuvent également s'appliquer à la construction de logements pour les ouvriers. A Scheffield, en Angleterre, il n'y a pas un ouvrier mécanicien qui ne soit propriétaire de la maison qu'il habite. A Mulhouse, une société fondée pour le même objet permet aux ouvriers, moyennant une très-faible redevance, de devenir propriétaires.

« *Société de consommation.* — J'arrive maintenant aux sociétés, qui ont pour but d'apporter l'économie dans les dépenses, en achetant directement en gros des choses nécessaires aux besoins de la vie ou aux travaux des différentes professions, de les payer comptant et de les avoir ainsi à meilleur marché et de bonne qualité. Les associés auxquels ces choses sont ensuite vendues profitent de ce double avantage, et comme le prix de la vente est toujours un peu supérieur à celui de l'achat, la différence est employée à faire face aux frais d'administration, à composer un fonds de réserve ou à constituer des bénéfices qui sont distribués entre les associés, dans la proportion de leurs mises et quelquefois eu égard à leurs acquisitions.

« Les sociétés de *consommation* peuvent être fondées, soit en créant des magasins généraux, soit en conservant les intermédiaires et en obtenant d'eux des remises qui profiteraient à la caisse sociale ou au consommateur. Comme il faut à la fois avoir les objets à bon marché et de bonne qualité, il y a souvent plus de facilité d'obtenir ce double avantage dans les magasins existants, sauf à faire avec eux des traités spéciaux.

« Les sociétés de *consommation* ont encore pour résultat d'empêcher la hausse exagérée des denrées, en supprimant les intermédiaires commerciaux, et, sous ce rapport, elles peuvent être très-utiles. Trop souvent l'intermédiaire, au lieu de faciliter les affaires, les trouble d'une façon grave ; pour lui, les lois de l'offre et de la demande n'existent pas. Les prix une fois fixés ne s'abaissent plus, et il en résulte pour le consommateur, comme pour le producteur, des conditions incroyablement onéreuses.

« Une personne qui a voulu assister, il y a quelques jours, à la halle, à une vente à la criée, me racontait qu'elle avait été frappée de la différence incroyable qui existe entre le demi-détail et le prix des boutiquiers, et elle me citait l'exemple suivant :

« Un panier de 25 harengs saurs est vendu 2 fr., soit moins de 9 centimes l'un, en gros. Au détail, chaque poisson est payé de 20 à 60 c. En les calculant, l'un dans l'autre, à 40 c. seulement, cela constitue une aggravation de prix de 8 fr. pour le panier, soit de 300 p. 0/0. C'est dans des cas semblables, vous en conviendrez, que la suppression de l'intermédiaire est un véritable bienfait. On pourrait citer des faits équivalents, pour toutes les autres espèces de marchandises, depuis celles qui ont une vente limitée, jusqu'à celles dont la consommation est générale et journalière.

« Il a été déjà créé des sociétés de production pour des boulangeries destinées à vendre le pain au prix coûtant, et, s'il reste quelque bénéfice, à le partager entre les consommateurs.

« En Allemagne, beaucoup de sociétés se bornent à traiter avec certains fournisseurs, en s'engageant à se servir exclusivement dans leurs magasins, moyennant un rabais qui leur est fait sur les prix.

« Voilà, mes amis, ce que j'avais à vous dire sur les sociétés coopératives. Je tenais à ce que vous fussiez parfaitement fixés sur le parti que vous pourrez en tirer pour votre propre compte, et c'est dans cette pensée que je suis entré dans ces longs dé-

tails et que j'ai insisté plus particulièrement sur les difficultés, les *impossibilités* même, suivant quelques-uns, qu'elles présentent dans leur application.

« Au surplus, une expérience très-concluante se prépare sous vos yeux. Le nombre des brevets d'imprimeurs, à Paris, fixé à 90, vient d'être porté à 91 par suite d'un nouveau brevet que plusieurs de vos camarades ont sollicité et que l'Empereur n'a pas hésité à leur accorder, afin d'établir une *imprimerie coopérative*. Si elle réussit, nous y applaudirons d'autant plus sincèrement qu'elle aura eu plus de difficultés à surmonter. Il n'y a peut-être pas, en effet, une profession au monde plus difficile à administrer et qui comporte autant de rouages divers; il n'en est pas qui réclame à un égal degré des efforts d'activité et de prudence. D'une part, les acquisitions journalières et nombreuses, en caractères, papiers de toutes sortes, encre, outillage, etc., doivent être faites dans les meilleures conditions possibles; — de l'autre, il faut une surveillance active sur un personnel considérable de compositeurs, — pressiers, — conducteurs de machine, — margeurs et receveurs de feuilles, — correcteurs, — réviseurs, — hommes de conscience, — chefs de magasins, — glaçeurs, — satineurs, — rogneurs, — brocheuses, — réguleurs, — employés aux écritures et à la correspondance, — tenue des livres, — caissier et garçons de caisse; l'imprimeur est encore obligé de s'occuper des rapports avec les clients, — de l'examen des manuscrits à imprimer, — des traités à conclure, — des crédits à ouvrir. Il lui faut enfin des capitaux considérables.

« Autrefois une imprimerie pouvait être créée avec un matériel valant cent mille francs au plus. Aujourd'hui, sous l'empire d'une folle concurrence, on est obligé, pour abaisser les prix, d'opérer sur une grande échelle, d'employer des machines perfectionnées d'autant plus coûteuses, et c'est par demi-millions que se calcule le matériel d'une imprimerie de quelque importance. La nôtre a déjà coûté plus de 2 millions, et chaque année elle exige de nouvelles dépenses.

« On se demande avec effroi comment l'*imprimerie coopérative* parviendra à former un capital important ? Si elle emprunte à un banquier cette grosse somme, au nom de qui l'emprunt sera-t-il fait ? Si chacun verse suivant sa fortune, celui qui aura 10,000 francs les apportera-t-il fraternellement à la société par un beau dévouement et sans réserve d'avantages particuliers vis-à-vis de celui qui n'aura fourni que 500 francs ? N'est-il pas à craindre que le porteur de ces 10,000 francs préférera les mettre de côté pour les placer à intérêts, en attendant l'occasion de s'établir dans de meilleures conditions.

« Mais en supposant le capital formé et tous les obstacles vaincus, comment marchera la société ? S'il y a un chef unique auquel tous les pouvoirs seront délégués, auquel toutes les volontés seront soumises, ce sera une société ordinaire, ce ne sera plus une société *coopérative*.

« S'il n'y a pas de chef, si le commandement est partagé, par quel prodige de direction pourra-t-on accorder tant d'intérêts divers ? Le principe si honorable de la confraternité parviendra-t-il à réunir dans les mêmes sentiments d'esprit et de direction un groupe de plusieurs centaines d'ouvriers ? Chacun d'eux fera-t-il le sacrifice de son opinion, de ses penchants, de ses habitudes, par le seul motif qu'il travaille dans une imprimerie coopérative ?

« Si l'autorité est déléguée à un chef chargé d'écouter et de faire exécuter la volonté de chacun, quelle sera sa situation au milieu d'affaires si complexes ? Quelle voix écoutera-t-il ? Ne perdra-t-il pas la tête au milieu de tant d'avis et de conseils divers ? Cette dure condition me rappelle une réponse pleine de bon sens que, dans une pièce de théâtre, un négociant adressait à sa femme qui lui avait fait de vifs reproches pour n'avoir pas pris assez de conseils dans ses acquisitions :

« Des conseils ! des conseils ! s'écriait ce digne négociant. Et « comment veux-tu qu'un chef de maison puisse faire ses affaires, « lorsqu'on lui dit de tous côtés : — Achetez beaucoup de cali-

« cots... n'en achetez qu'un peu... n'en achetez pas du tout ?...  
« Comment veux-tu qu'il puisse marcher vers son but , s'il est  
« sans cesse tirailé à gauche , à droite, en avant, en arrière ?...  
« Faites donc quelque chose de bon, d'utile, avec des taquineries,  
« des obsessions, des mauvais vouloirs et des conseils saugrenus ! »

« Ce qui est certain, c'est qu'on voit rarement au delà de trois ou quatre industriels se réunir ensemble pour travailler en qualité d'associés, parce qu'ils savent que l'établissement le plus florissant dépérira bien vite s'il marche sans unité de direction.

« On se demande aussi comment s'opérera , à la mort d'un membre de la coopération, la liquidation de ses droits et de sa part dans la société.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, et nous espérons qu'elles seront surmontées, il n'en faut pas moins remercier le gouvernement de l'Empereur d'avoir proposé cette loi, ne fût-ce qu'à titre d'essai, car elle était ardemment désirée par une partie des classes ouvrières qui voulaient essayer les applications variées de l'association. Elle a d'ailleurs à nos yeux un grand mérite, c'est que, d'une part, elle a pour but l'organisation de la prévoyance sous toutes les formes, avec la mutualité pour base, et que, de l'autre, par son caractère moral et intellectuel, elle est la condamnation la plus formelle des idées de socialisme qui se sont produites en 1848.

« Il était alors de bon goût de faire la guerre au capital, c'est-à-dire au travail, puisque le capital est le fruit du travail accumulé par l'épargne. On croyait qu'on pouvait lutter contre lui, et, sans lui, on supprimait l'association, on demandait une règle commune pour tous, une part égale pour les traitements, sans distinction de capacité; on mettait sur un pied d'égalité celui qui n'avait fait preuve que de paresse et d'insouciance avec celui qui avait contribué au succès de l'entreprise, et l'on ne voyait pas que ces idées fausses et absurdes aboutissent, en définitive, à la suppression de la famille et à l'organisation d'une servitude universelle.

« L'association *coopérative* au contraire, est un hommage rendu au capital, dont elle se sert pour fonder des ateliers ; c'est une guerre, mais une guerre loyale, une concurrence légale, faite au capital *accumulé* par le capital *coopératif*. Les économies de l'ouvrier lui appartiennent ; il en dispose à son gré, et ne les place dans l'association que si cet emploi lui semble le meilleur ; enfin, il reste son maître, et n'aliène de sa liberté que ce qu'il a consenti à engager dans l'acte d'association.

« Maintenant, , et avant de terminer, je veux vous entretenir du mode d'organisation qui nous régit, et en le comparant aux sociétés qui vont être tentées, vous en faire mieux apprécier le mérite.

« L'association *coopérative* a pour but, comme vous l'avez vu, l'affranchissement de l'ouvrier de toute espèce de tutelle ou de direction ; il ne relève que de lui-même, il est son seul guide ; l'atelier en un mot est à lui, il y est le maître comme il l'est dans sa propre maison.

« Le titre de *participation* que porte notre Société, indique au contraire l'union et l'accord du patron et de l'ouvrier. — Le premier, tout en conservant sa direction et son libre arbitre, consent à abandonner au second une part déterminée du bénéfice qui est réalisé en fin d'année : c'est une sorte d'alliance entre l'industrie et la propriété du travail, c'est le patronage sous l'égide de l'association.

« Dans la société *coopérative*, le salaire dépend de la réussite des affaires ; dans la société *en participation*, il est constamment assuré et garanti, car elle porte pour devise sur son drapeau : *garantie du salaire, — part des bénéfices*. C'est une grande erreur de considérer le salaire comme une tache, et de vouloir s'en affranchir ; le salaire n'est, en définitive, que le prix des biens obtenus par le travail. On a beau dire nous sommes tous salariés : liste civile, — dotation, — indemnité, — solde, — traitement, — appointements, — honoraires, etc., etc., — ces divers modes de rémunération ne sont, en définitive, que des

salaires ; or, est-il raisonnable, quand, depuis le chef de l'État, chacun demande à être salarié, de venir dire à l'ouvrier d'y renoncer et de le remplacer par des bénéfices incertains ?

« Dans la société en *participation*, le salaire, d'ailleurs, n'est, à proprement parler, qu'un à-compte payé régulièrement, par quinzaine, à valoir sur les profits de l'année courante, lesquels peuvent croître de plus en plus, si les circonstances ont été favorables, si les produits se sont écoulés à des prix rémunérateurs, si les créances se sont réalisées sans pertes, s'il reste, en un mot, de gros bénéfices : c'est la société *coopérative*, sans aucune chance de perte pour l'ouvrier.

« Votre part de 10 0/0 dans les bénéfices, répartie en parts égales entre tous les ouvriers de l'atelier, hommage le plus complet qu'il fut possible de rendre aux principes de la fraternité, est, vous le savez, inscrite sur vos livrets de participation ; il y constitue un fonds commun qui vous rend capitalistes, comme si vous aviez un compte ouvert à la Banque de France. Vous en pouvez disposer à volonté, soit à titre d'avances ou prêts d'argent, soit définitivement, si la somme entière vous est nécessaire, pour entreprendre quelques affaires à votre propre compte. N'est-ce pas là une véritable caisse de *crédit mutuel* ?

Enfin, nous apportons dans notre participation, d'un côté, le travail, de l'autre, des capitaux, ces deux éléments constitutifs de toute entreprise commerciale ; nous fabriquons des livres, des imprimés ; nous les vendons, et, en fin de compte, nous partageons les bénéfices restants après prélèvement des salaires et de l'intérêt de l'argent. C'est bien là encore une véritable société de *production*, avec cet avantage immense que l'ouvrier peut gagner, mais qu'il n'est jamais exposé à perdre la plus petite partie de son salaire, ou du capital inscrit à son compte.

Quant à la société de *consommation*, voilà vingt ans qu'elle est instituée parmi vous. Le bois, le charbon, le vin, les légumes vous sont livrés en détail, aux prix des marchés en gros. La maison en fait l'avance, et vous remboursez avec des tem-

péraments s'ils vous sont nécessaires. Plusieurs maisons de commerce accréditées vous fournissent avec une remise exceptionnelle les objets dont vous avez besoin. Que pourra-t-on demander de plus aux sociétés de *consommation* ?

« Si nous poursuivions notre étude comparative, il serait facile de constater encore que nous avons devancé et réalisé toutes les sociétés de prévoyance instituées dans ces derniers temps.

« Vous parlerai-je de la Société de *secours mutuels*, qui fonctionne dans les meilleures conditions, a payé dans les six dernières années seulement 44,156 journées de maladie, a fourni à tous gratuitement les médicaments et les soins du médecin, et pourvu aux funérailles des membres qu'elle a perdus.

« De la caisse de *retraites de la vieillesse*, dont le capital s'élève déjà à 14,527 fr. et va permettre très-prochainement d'instaurer plusieurs pensions viagères aux ouvriers les plus âgés ?

« Le projet de loi vous parle encore de la *construction de maisons* destinées à loger les ouvriers. Mais les nôtres sont construites depuis longtemps ; de petits jardins en dépendent ; l'air, la lumière y pénètrent à profusion.

« Comme vous le voyez, mes amis, tout ce que la loi nouvelle sur la *coopération* va tenter en faveur des classes ouvrières, notre Société a le bonheur de l'avoir déjà exécuté et mis en pratique. A-t-elle mieux fait que ce qu'on se propose de faire ? L'avenir nous l'apprendra.

« Quoi qu'il en soit, notre expérience est complète, nous sommes sortis du domaine de la théorie, et nous pouvons assister avec calme et confiance aux expérimentations qui vont être tentées... Mais, jusque-là, sauvegardons notre chère Association contre toute atteinte, car c'est elle qui, depuis vingt années, a doublé nos forces, assuré le succès de nos entreprises, et a déposé dans nos coeurs ces sentiments de concorde et d'affection qui font, des mille ouvriers de nos deux imprimeries, comme des enfants d'une même famille. »

Les conclusions de ce rapport, fréquemment interrompu par de nombreuses marques d'approbation, sont accueillies par des bravos unanimes.

Les élèves de l'Orphéon, sous la direction de leur habile professeur M. François, interprètent avec un ensemble remarquable un chant de Zucchini : *Par des chants solennels...*

Puis, M. Eugène CLOSTRE, délégué des ouvriers, prend la parole en ces termes :

« CHER PATRON,

« Cette fête du travail, qui revient chaque année, à pareil jour, emprunte un caractère plus solennel aux circonstances mémorables au milieu desquelles elle s'accomplit.

« Au moment où l'esprit du vieux monde vient encore une fois engager sa lutte éternelle contre le droit nouveau, et demander au Dieu des batailles la consécration d'iniquités tant de fois combattues, on se sent heureux d'assister à ce spectacle émouvant, où se reflète comme un sentiment de patriotisme et d'honneur.

« Car la France, qui met sa gloire la plus haute à cultiver les arts que la paix féconde, — l'industrie, qui est sa richesse, — le commerce, qui porte à tous les confins du monde le prestige de son nom et de sa civilisation, — ne saurait être mieux représentée que par cette réunion d'hommes d'élite, administrateurs, législateurs, ouvriers de la pensée et ouvriers du labeur manuel, qui tous demandent au travail les jouissances intellectuelles et la satisfaction des besoins de chaque jour.

« Et pourquoi ne le répéterais-je pas dès le début de cette allocution? Quel est le véritable souverain de notre époque, si ce

n'est le travail? — A quoi se reconnaît la grandeur d'une nation, si ce n'est à la somme de travail qu'elle produit? — Quel est l'élément le plus puissant de son bien-être, sinon le travail?

« Grâce à Dieu, nous ne sommes plus au temps où le travail était considéré comme une loi imposée aux hommes par la fatalité; où ne rien faire s'appelait vivre noblement. L'homme n'est pas condamné au travail; c'est le travail, au contraire, qui est sa force, son triomphe, et non son châtiment!

« Vous avez compris, Monsieur, que le moment était venu de faire sortir ces vérités du domaine de la théorie vaine, et vous les avez fait entrer dans le champ réel de la pratique.

« Ne considérant point vos ouvriers comme des serfs attachés à la glèbe industrielle; voyant en eux autre chose qu'un outil perfectionné dans le seul but de concourir à la fortune de votre maison et d'accroître sa renommée, vous les avez appelés à un rôle plus digne d'eux et de vous. Vous avez honoré en eux le travail; vous avez réalisé la triple alliance du capital, de l'intelligence et du travail, et résolu ainsi ce problème cherché vainement par les adeptes de la science économique.

« Devançant les précurseurs de l'idée sociale, qui ont dit que l'association était l'unique remède aux maux dont souffre la classe ouvrière, vous l'avez réalisée depuis longtemps. Vous n'avez pas attendu que le précepte vint d'en haut, et qu'une loi, sollicitée par tout le monde, réglementât l'exercice d'une faculté revendiquée comme un droit. Vous avez fait de vos ouvriers vos associés; vous avez fait plus, vous en avez fait vos amis. (*Applaudissements.*)

« Cette question de sociétés coopératives qui passionne tant les polémistes, vous l'avez traitée aujourd'hui avec toute l'autorité de votre caractère et la conscience d'un homme de cœur. C'est avec la même franchise que je l'aborderai à mon tour et que j'userai de cette liberté d'appréciation qui m'a toujours guidé toutes les fois que j'ai été appelé à exprimer publiquement une opinion.

« C'est surtout au point de vue de l'abolition du salaire que sont envisagées les sociétés coopératives. On croit généralement que par l'association les ouvriers deviennent tous patrons, et qu'il n'y a plus de salariés.

« Sans doute, l'association conduit à l'indépendance, et les économies qu'elle impose à ceux qui veulent sincèrement remplir des obligations librement consenties sont l'élément principal de la moralisation des classes laborieuses, et, conséquemment, de leur bonheur. Mais, d'abord, il existe deux sortes d'associations qui ne touchent en rien au salaire : la *société de crédit mutuel*, que son titre seul définit suffisamment, et qui s'adresse plutôt aux petits fabricants qu'aux ouvriers proprement dits, et la *société de consommation*, qui achète pour les revendre, à ses membres et même au public, les objets de première nécessité.

« Le mode d'association qui seul peut modifier profondément les conditions du travail est la *société de production*, dont le but est de se procurer des matières premières et de les transformer en objets manufacturés ; — qui substitue le travail en commun au travail isolé, et met au service de chacun la puissance de la mutualité.

« Vous nous avez, Monsieur, indiqué, d'une voix impartiale, les avantages de ces sociétés et les inconvénients que vous redoutez de leur trop large propagation. Je n'ajouterai qu'un mot à la définition que vous en avez faite.

« Le but principal de l'association de coopération est d'amener le travailleur à l'épargne et de le stimuler par l'exemple. Mais ce serait une erreur de croire qu'elle substitute brusquement le patronat au salariat. Le salaire existe toujours; seulement il échappe au despotisme souvent inintelligent du patronage. Les associés ne sont que les premiers ouvriers de l'association, et c'est au moyen des retenues qu'ils s'imposent volontairement que s'alimente le fonds de roulement nécessaire au fonctionnement de la société, et que s'augmente le chiffre des affaires.

Quelquefois même, comme dans la nouvelle imprimerie, par exemple, qui a réuni plus de 300 adhérents, ils ne peuvent tous être occupés, et sont simplement inscrits selon la date de leur souscription.

« Le bienfait de l'association n'est donc pas sensible immédiatement pour l'ouvrier; ce n'est que plus tard, quand l'œuvre dont il est le coopérateur grandit et prospère, quand la situation de la société permet de distribuer des dividendes, qu'il recueille les fruits de sa persévérance, et que l'épargne, qui lui a été facilitée par l'application du grand principe de la solidarité, lui permet d'assurer son propre bien-être et celui des êtres qui lui sont chers.

« Pourquoi donc les regards des hommes qu'anime le désir sincère de contribuer à l'amélioration morale et matérielle des masses populaires se tournent-ils vers les sociétés? C'est que le temps n'est plus où les forces vives de la nation s'épuisaient à produire sans constituer l'épargne, et à travailler sans adoucir le sort des travailleurs. C'est que, s'il est vrai que nous ayons besoin les uns des autres à cause de nos souffrances, cela est encore plus vrai à cause de notre faiblesse, et que beaucoup pensent que l'association est le dernier mot de l'humanité!

« Proclamons-le donc bien haut avec vous, cher Patron, oui, le principe de la mutualité est excellent et fécond, — soit qu'il s'applique à l'assurance contre les malheurs dont nous sommes à chaque instant menacés, — soit qu'il nous aide à vaincre les difficultés de la vie. Il substitue l'action commune à l'effort individuel; — il rend possible la création d'établissements comme celui auquel notre concours est acquis; — il sauvegarde les intérêts des travailleurs, et leur procure les moyens de se soustraire à l'exploitation impitoyable dont ils ont été si souvent les victimes!

« Il est tout naturel de voir les ouvriers réunis ici applaudir aux tentatives d'émancipation des travailleurs, — quoique personnellement, et grâce à l'organisation exceptionnelle dont ils jouissent,

ils soient désintéressés dans la question ; — mais ce qui est plus rare, c'est de voir un patron signaler avec tant de bienveillance les avantages de l'association ; c'est de le voir se félicitant de la création d'une nouvelle imprimerie, c'est-à-dire d'une nouvelle concurrence, parce que cette création est l'application d'un principe supérieur à l'intérêt individuel, et dont il se fait le généreux propagateur. Vos vœux et les nôtres, Monsieur, suivront ces hardis novateurs dans leur expérience : puissent-ils leur pré-sager le succès !

« Fidèle à votre double rôle de chef d'industrie et de législateur, vous n'avez cessé de vous préoccuper de la question des grèves, toujours actuelle, et de la loi sur les coalitions, qui a pour but de les conjurer, en facilitant les transactions entre patrons et ouvriers.

« Nous constatons avec vous, Monsieur, qu'un progrès notable a été accompli. L'Empereur, dans une circonstance solennelle, a déclaré que l'autorisation de se réunir serait accordée à tous ceux qui en feraient la demande en dehors de la politique. Une circulaire très-libérale du Ministre de l'Intérieur a en même temps invité les préfets à ne pas refuser ces autorisations. Mais tout en se félicitant de ces concessions, les intéressés ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'elles attestent l'imperfection de la loi. Ils pensent que la liberté de réunion et la liberté d'association sont deux sœurs qu'on ne peut séparer ; ils pensent que le droit n'existera pour eux que le jour où il sera inscrit dans la loi.

« C'est à ce perfectionnement que doivent tendre les efforts de tous les hommes qui veulent résolument empêcher ces grèves fatales, qui ne sont, il est vrai, que l'exercice de la faculté qu'a l'ouvrier de vendre son temps et son travail le prix qui lui convient, mais qui n'en sont pas moins la source de maux effrayants dont il importe de prévenir le retour. (*Applaudissements.*)

« Toutes ces vastes pensées qui vous préoccupent, Monsieur, ces études des problèmes économiques auxquelles vous vous livrez, et qui suffiraient à absorber la vie d'un homme ordinaire,

n'ont pas épuisé cette activité dévorante que vous dépensez à notre profit. Elles ne vous ont pas détourné du but que vous poursuivez avec autant d'énergie que de prudence.

« Ce magnifique établissement de Clichy, qui avait fait naître tant de préventions fâcheuses, s'est encore agrandi depuis notre dernière réunion. Vingt-cinq machines en pleine activité, des galeries de composition commodément agencées, une réserve pour le matériel dont l'étendue ne laisse rien à désirer, des ateliers pour la fonderie, la lithographie et la reliure parfaitement outillés, font de Clichy une imprimerie sans rivale en Europe.

« Si Clichy a grandi en importance, l'imprimerie de Paris n'a point vu pour cela diminuer l'étendue de ses affaires : à elle revient l'honneur de ces travaux enlevés avec cette rapidité incroyable dont elle seule a le secret, et à laquelle aucun de ses concurrents ne pourra jamais atteindre.

« Nous avons appris, Monsieur, avec une vive satisfaction, que le chiffre des affaires s'était encore accru de 124,000 francs. Si les bénéfices n'ont pas suivi la même progression, ce n'est point notre dévouement qu'il faut en accuser. Non, la responsabilité en revient à cette concurrence sans frein que nous font des confrères imprévoyants qui, réduisant sans cesse les prix, creusent l'abîme dans lequel ils s'engloutiront eux-mêmes.

« Une occasion s'est présentée pour vous, cher Patron, de nous donner une nouvelle preuve de votre affectueuse sollicitude, et vous l'avez saisie avec empressement. Il y a quelques mois, une épidémie, dont on a un moment redouté la violence, sévissait sur Paris. Nos établissements comptaient déjà un certain nombre de victimes, et plusieurs décès étaient venus affliger notre population ouvrière.

« Vous, Monsieur, vous étiez absent ; mais, du fond de cette retraite modeste, où vous allez, chaque année, chercher un repos réparateur, votre cœur, ému à la pensée des douleurs qui assaillaient vos amis de Paris et de Clichy, vous inspira un de

ces actes auxquels vous nous avez habitués. Une dépêche apprit à notre dévoué Directeur qu'un crédit illimité lui était ouvert, et que vous entendiez qu'aucune infortune ne restât sans soulagement. Des mesures sanitaires furent ordonnées, une enquête fut faite, des secours efficaces donnés, et des consolations portées à ceux qu'une perte irréparable livrait au découragement.

« Qu'ajouterai-je, Monsieur ? Mes yeux, en cherchant dans cette foule qui m'écoute, rencontrent le regard de deux jeunes orphelins qui vous bénissent. Je ne puis mieux terminer cette rapide allocution qu'en m'associant à leur reconnaissance, et en me faisant ainsi l'interprète des collaborateurs dont vous avez fait les exécuteurs de vos généreuses résolutions. (*Applaudissements prolongés.*)

**M. Paul DUPONT**, visiblement ému, répond à **M. Eugène CLOSTRE** :

« Je vous remercie des sentiments d'affection que vous venez de m'exprimer en si bons termes, au nom de nos camarades. Ils me sont d'autant plus précieux, qu'ils me donnent la certitude que vous ne me quitterez point pour aller tenter des associations nouvelles.... essayez qu'il faut laisser à ceux qui sont mécontents dans leur atelier.... Les bons ménages ne divorcent point, et je n'ai pas besoin de vous dire que je m'efforcerai chaque jour de rendre le nôtre meilleur encore.

« Dites bien à nos camarades que moi aussi je ne les abandonnerai pas, et que je voudrais les serrer tous sur mon cœur, comme je vais y presser leur délégué. »

**M. Paul DUPONT** donne l'accordade à **M. Eugène CLOSTRE**, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, auquel se mêlent les joyeux accords de la Fanfare.

L'Orphéon chante alors avec un charme saisissant *la Ronde de nuit de la Fiancée d'Abydos* par A. Barthe.

L'auditoire témoigne à plusieurs reprises, par ses applaudissements, du plaisir que lui fait éprouver cette musique charmante et la manière agréable dont elle est rendue.

M. Paul DUPONT reprend la parole, et annonce qu'il vient de recevoir une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur qui lui apprend qu'une nouvelle allocation de 500 francs est accordée à la Société de secours mutuels. Cette nouvelle est accueillie aux cris de: *Vive l'Empereur!*

La distribution des prix aux élèves de l'École et de l'Orphéon a lieu ensuite. Avant de procéder à l'appel des lauréats, M. Paul DUPONT adresse aux jeunes filles de l'École l'allocution suivante :

« Votre excellente institutrice avait demandé pour vous 35 prix. C'était presque autant que d'élèves, et c'est la meilleure preuve que vous êtes toutes méritantes.

« Nous avons eu la barbarie de réduire ce nombre à 17 : c'est bien peu ; aussi ai-je tenu à dire, même à celles qui ne recevront pas de prix, que nous sommes très-satisfait de leur zèle et de leurs progrès.

« Continuez donc à étudier avec le même courage. Si l'instruction est utile dans tous les états, elle est indispensable pour la compositrice ; elle vous fera faire moins de fautes, et vous gagnerez plus d'argent... et même de bons maris ; car ceux-là préfèrent toujours la femme laborieuse et instruite. »

L'intéressante cérémonie commence alors par la proclamation des noms des élèves que leurs succès passés mettaient hors de concours. Puis chaque élève reçoit des mains de M. Paul DUPONT, ou de M. le curé de Clichy, le prix et la couronne qui lui sont décernés, au bruit des fanfares et des applaudissements.

L'Orphéon chante ensuite deux chœurs : *le Chant des Voyageurs*, et *le Départ des Chasseurs*, avec cet entrain auquel ses auditeurs sont habitués.

Lorsque les applaudissements se sont éteints, M. Paul DUPONT, reprenant la parole, fait appeler M. FRANÇOIS, et, se faisant l'interprète de la satisfaction générale, il lui adresse les paroles suivantes :

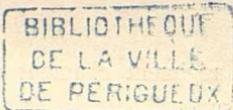
« Le régiment chantant que vous commandez, et qui vient encore aujourd'hui de faire ses preuves de savoir et de vaillance, désirait depuis longtemps donner un témoignage de reconnaissance au chef qui l'a conduit si souvent à la victoire.

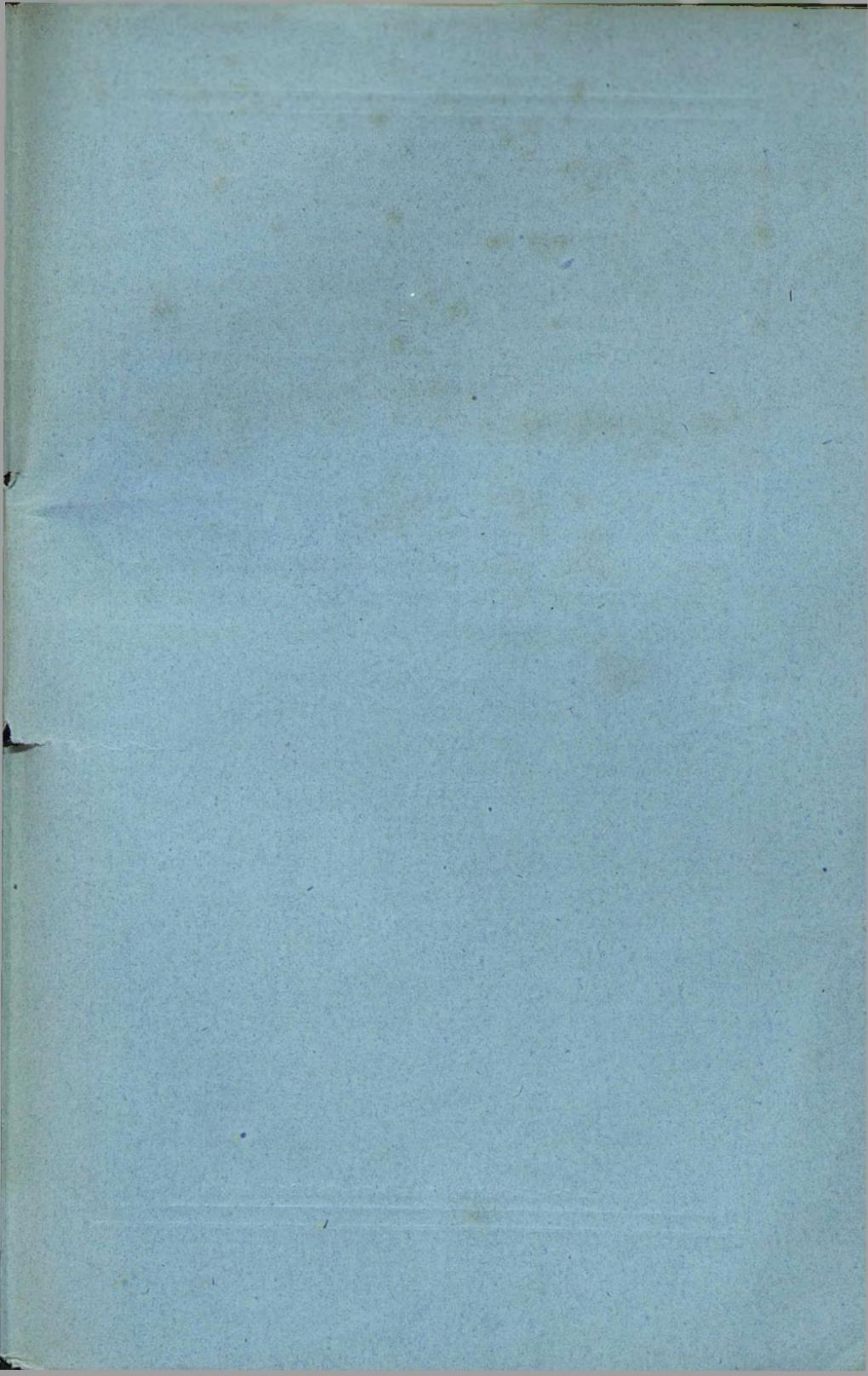
« Je viens donc, en son nom, vous remettre ce bâton de commandement.... vous étiez colonel, vous voici aujourd'hui maréchal ! »

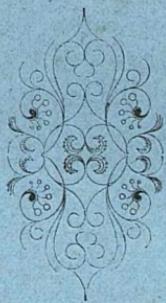
M. FRANÇOIS reçoit de M. Paul DUPONT une baguette de chef d'orchestre en ivoire, avec monture d'or et émail, et retourne à son poste au milieu des bravos et des applaudissements qui se prolongent pendant plusieurs minutes. Il fait ensuite exécuter à ses élèves enthousiastes

siasmés le chœur du *Cidre du Voyage en Chine*, de Bazin. Ce morceau est enlevé avec une verve et un brio qui électrisent l'assemblée entière.

La séance est levée à quatre heures, et les ouvriers rentrent momentanément dans les ateliers , ce qui permet aux invités d'assister aux différents travaux qui s'y accomplissent, et d'emporter, en se retirant, une idée complète, non-seulement de l'Imprimerie proprement dite, mais de tous les éléments qui concourent à la création du *livre*, depuis la gravure et la fonderie des caractères, qui en sont comme les générateurs, jusqu'à la reliure, qui le complète, et en fait un objet de première nécessité ou une œuvre d'art dont la place est marquée à l'avance dans les plus riches bibliothèques.







PARIS. — Impr. de Paul Dupont rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.